

Procès verbal d'installation de  
Conseillers Municipaux.

Aujourd'hui dix<sup>+</sup> octobre mil huit cent cinquante, en vertu  
de l'autorisation de M<sup>r</sup> le Préfet de la Charente et en présence du  
Conseil municipal réuni à cet effet, M<sup>r</sup> le Maire de la commune de  
Lombier, avons installé dans leur fonction les conseillers municipaux  
dont les noms suivent, qui ont été légalement élus par l'assemblée  
électorale de cette commune le treize octobre mil huit cent cinquante.

Savoir :

- 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Forestier Charles,
- 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Dussaulier Pierre,
- 3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Birot Thomas.

fait à la Mairie de Lombier le jour, mois et an susdits.  
+ novembre. un notaire nul.

*Monsieur*  
*Monsieur*

Dupuy  
chevirey Dubourg  
Reineis

Mauger  
Maire